

Paris, le 1^{er} février 2023



Madame Gaëlle Martinez
Union syndicale Solidaires
Déléguée générale fonction publique
31 rue de la Grange aux belles
75010 PARIS

à
Monsieur Stanislas Guérini
Ministre de la Transformation
et de la Fonction publiques
101 rue de Grenelle
75007 — PARIS

OBJET : préavis de grève pour la journée du 7 février 2023

Monsieur le ministre,

L'Union syndicale Solidaires Fonction publique dépose un préavis de grève allant du lundi 6 février 2023 19h au mercredi 8 Février 2023 9h.

Ce préavis concerne l'ensemble des personnels titulaires, stagiaires, contractuel-les et auxiliaires des trois versants de la fonction publique et des établissements publics (y compris ceux présentant un caractère industriel et commercial) ainsi que les personnels titulaires et non titulaires de droit public exerçant leurs fonctions dans les sociétés anonymes et les établissements d'enseignement privé. Ce préavis concerne également tous les personnels travaillant dans les assemblées parlementaires.

Le projet de réforme des retraites qui a été présenté le 10 janvier comporte de nombreuses régressions sociales : report de l'âge à 64 ans réduisant encore le temps de vie en bonne santé après la retraite, allongement de la durée de cotisation générant des difficultés à atteindre le taux plein pour le personnel aux carrières heurtées (femmes du fait du temps partiel), situation aggravée par la décote, paupérisation corrélative des retraité-es, report de l'âge de départ pour les agent-es en catégorie active déjà réduite à un trop petit nombre d'agent-es et de métiers...

Solidaires revendique la retraite à 60 ans et un départ anticipé de 5 ans sur cet âge légal pour les personnels en catégorie active dont le champ d'application doit être réexaminé (infirmières notamment), l'abandon de la décote, une retraite minimale égale au SMIC, le SMIC à 1700 euros, l'indexation du point d'indice sur l'inflation et l'indexation des retraites sur les salaires.

Ce projet de réforme se met par ailleurs en place dans une période d'inflation galopante, sans réelle revalorisation indiciaire salariale générale, qui rend toujours plus difficile la vie des agent-es.

Ce préavis permet à tous·tes les agents·es de la fonction publique d'exprimer et faire prendre en compte leurs revendications dans tous les domaines précités et de faire valoir leurs droits dans toutes les situations notamment celles mettant en danger leur santé.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma parfaite considération.

Pour l'Union syndicale Solidaires Fonction publique

Gaëlle Martinez

